



Règlement pour les cadres régionaux

2019/2020

Règlement pour les cadres régionaux

2019/2020

Le système d'encouragement dans les cadres régionaux forme partie intégrante du système d'encouragement global de Swiss Tennis. Le système d'encouragement global comprend les parties cadre national et cadre de la relève, cadre suprarégional et cadre régional. L'encouragement régional relève de l'association régionale. Celle-ci est compétente en matière de mise en oeuvre régionale du concept d'encouragement régional, ainsi que de l'encadrement des joueuses et des joueurs s'entraînant au niveau régional. Les joueuses et les joueurs qui sont membres d'un cadre dirigé par Swiss Tennis (= cadre national, cadre de la relève & cadre suprarégional) peuvent toujours être décomptés comme joueuses/eurs de l'association régionale, mais l'association régionale n'a pas l'obligation de leur accorder un soutien financier ou organisationnel. L'AR est en principe parfaitement autonome dans la conception de son système d'encouragement de la relève. Afin de garantir un traitement égal de toutes et tous les joueurs/euses des cadres régionaux partout en Suisse, la CONJUN vise toutefois l'application uniforme des directives ci-après dans toutes les associations régionales.

Organisation

Année du cadre

L'année du cadre d'une association régionale commence le 1er août et finit le 31 juillet de l'année suivante, par analogie à l'année des cadres de Swisstennis.

Année du cadre actuelle 1er août 2019 - 31 juillet 2020

Structure du cadre

La désignation et la structure des cadres de la relève se présentent comme suit dans toutes les associations régionales:

Cadre régional	Joueurs/euses entre 11 - 18 ans
M10-Encouragement	Joueurs/euses 10 ans et plus jeunes

Cadre régional 11 - 18 ans

Sélections

Le classement suisse par cat. d'âge faisant foi est celui atteint à la parution de la licence 1/2019.

Garçons

Printemps 2019	Cat. d'âge	Top classement suisse
M10	2009 et plus jeunes	pas de directives
M12	2008	100
	2007	80
M14	2006	50
	2005	50
M16	2004	40
	2003	40
M18	2002	30
	2001	30

Filles

Printemps 2019	Cat. d'âge	Top classement suisse
M10	2009 et plus jeunes	pas de directives
M12	2008	50
	2007	40
M14	2006	30
	2005	30
M16	2004	25
	2003	25
M18	2002	25
	2001	20

Critères de sélection complémentaires

Toutes les associations régionales sont libres de définir leurs propres critères de sélection complémentaires tels que le nombre de places libres dans le cadre, les tests de la condition physique, la planification de l'entraînement, une analyse du potentiel, les résultats le jour de la sélection, le nombre de tournois disputés, etc.

Cas limites/Wildcards

Toutes les associations régionales ont la possibilité de délivrer une wildcard à un nombre très restreint de joueurs/euses qui n'ont tout juste pas atteint le classement et/ou les critères de sélection complémentaires pour entrer dans le cadre régional. Le nombre de wildcards pouvant être délivrées est déterminé par la CONJUN en fonction de la taille de l'association régionale.

Association	Nombres des Wildcards
Zürich Tennis	8 Wildcards
Ostschweiz Tennis, Zürichsee/Linth Tennis, Tennis Zentralschweiz, Bern Tennis, Tennis Region Basel, FRIJUNE Tennis, Vaud Tennis, Valais Tennis, Aargauischer Tennisverband	6 Wildcards
Graubünden Tennis, Thurgau Tennis, Schaffhausen Tennis, Solothurn Tennis, Biel/Bienne Seeland Tennis, Berner Oberland Tennis, Zug Tennis, Genève Tennis, Tennis Ticino	4 Wildcards

Le comité CONJUN décide de l'attribution des Wildcards.

Recommandations d'entraînement

Les recommandations en vigueur pour les cadres de Swiss Tennis (national, relève et suprarégional) s'appliquent sous une forme légèrement réduite aux cadres régionaux.

Vous trouverez plus d'informations sous le lien suivant:

www.swisstennis.ch/fr/national/sports-de-compétition/player-development

Exigences à l'endroit des entraîneurs

Les entraîneurs de tennis qui entraînent les joueuses/eurs des cadres régionaux devraient attester au minimum d'une formation d'entraîneur de compétition B ou commencer une telle formation dans les 12 mois à compter du début de leur activité d'entraîneur dans le cadre régional.

Les entraîneurs de la condition physique qui entraînent des joueuses/eurs du cadre régional devraient être des professeurs de sport diplômés, entraîneurs de compétition A Condition ou entraîneurs A Swiss Olympic, ou commencer une telle formation dans les 12 mois à compter du début de leur activité d'entraîneur dans le cadre régional.

10&U-Encouragement (10 ans et plus jeunes)

La définition des directives pour l'encouragement M10 relève de la compétence exclusive de l'association régionale concernée. Dans cette catégorie d'âge, il importe que les associations régionales puissent sélectionner et encourager les joueuses et les joueurs en fonction de leurs besoins. C'est pourquoi les critères de sélection ne sont pas encore uniformisés à l'échelle nationale pour cette catégorie d'âge.

Cadre de Swiss Tennis/Swiss Olympic Talent Cards

Vous trouverez toutes les informations supplémentaires concernant les Cadres de Swiss Tennis et l'attribution des Talent Cards sous le lien suivant: **www.swisstennis.ch/fr/sports-de-compétition**

Contact

Chris Bitzer
Président de la CONJUN
e-mail: christoph.bitzer@zsl-tennis.ch
téléphone: +41 79 207 34 74

Le règlement ci-devant a été adopté par la CONJUN et prendre effet le 1er août 2019.



Président de la CONJUN
Chris Bitzer

téléphone +41 79 207 34 74
e-mail christoph.bitzer@zsl-tennis.ch